



REVUE DES SPELEOLOGUES DU GRAND SUD-OUEST



Tarn
et
Garonne

MONTRICOUX

LE 18 ET 19 AVRIL 1998

**Rassemblement des spéléologues de
Midi-Pyrénées**

N°81 - 1er Trimestre 1998 - N° ISSN : 0241 -4104

SOMMAIRE

*Billet de la rédaction	
*Editorial	Page 1
*Assemblée Générale	Pages 2 à 3
*Info assurances	Pages 4 à 5
*Modification des Statuts	Page 5
*Infos des Commissions	Pages 6 à 8
*Explos et Histoire (Ariège)	Pages 12 à 15
*Echos de la Lozère et de l'Hérault	Page 16
*Trophée Spéléoc	Page 18

Le billet de la rédaction

Mon premier Spéléoc.

Je remercie Olivier pour ses conseils et pour m'avoir fait suivre le courrier.

Aujourd'hui je reprends cette commission, j'ai des idées, c'est tout nouveau mais je compte sur vous pour m'aider, ou l'épuisement va vite se faire sentir.

Certains CDS ou Clubs sont fidèles, des articles arrivent régulièrement mais ils sont peu nombreux.

C'est vous les Spéléos qui rendez ce bulletin intéressant.
Parlons de Spéléo : vos sorties, vos découvertes, des récits humoristiques, vos humeurs, etc...

Vous êtes plus de 900 en Midi-Pyrénées, informez nous.

C'est dur d'écrire mais la lecture d'articles de découvertes ou de nouvelles techniques motive et relance les idées et les explos.

Je remercie la Lozère et l'Hérault qui ont participé à ce bulletin. Il ne faut pas oublier que Spéléoc est la revue des Spéléos du Grand Sud-Ouest.

Pour des raisons de dates impératives à respecter pour l'AG du CSR, j'ai un peu speedé pour conclure ce premier Spéléoc. Je ne suis pas une pro en informatique j'espère qu'il vous conviendra.

Annie Bosch.

J'attends vos articles pour le prochain bulletin.
Date de clôture pour l'envoi des articles le 29 mai 1998.
(sous WORD 6 ou sur papier)

Edition Administration : CSR Midi Pyrénées
CROS, 7 rue André Citroën 31130 BALMA
Tel : 05.61.11.71.60 Fax : 05.61.48.00.39

Direction : Jean-Pierre GRUAT

Rédaction : Annie BOSCH 150 bd de
Badsalzu fien 12100 MILLAU .Tel Fax :
05.65.61.10.37

Trésorier : Hervé BOSCH

Abonnements : Michel SOULIER, 5 rue
Bourdelle 82300 CAUSSADE

RESPONSABLES DE COMMISSIONS REGIONALES ET CORRESPONDANTS

EFS : Agnès BERNHART, 12 allée de Bigorre 31770
COLOMIERS Tel : 05.62.74.01.48

SSF : Bernard TOURTE 23 rue Louis Parant 31300
TOULOUSE Tel : 05.61.49.35.71

Scientifique et Environnement : Denise SOULIER 5 rue
Bourdelle 82300 CAUSSADE Tel Fax 05.63.65.13.80

Audio Visuel : Guy ESPARBES, Barrachin 32700

LECTOURE Tel : 05.62.68.84.57 Fax : 05.62.68.97.32

Archéologie : Alain DUFAYET DE LA TOUR, 8 rue

Aristide Briand 12700 CAPDENAC

Tel : 05.65.64.77.04 Fax 05.65.80.87.28

Médicale : Jacques DURAND

PRESIDENTS CDS CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX

09 ARIEGE : Ph JARLAN Maurat 31870

BEAUMONT/LEZE 05.61.08.01.93

11 AUDE : Ph MORENO 09460 MIJANES 04.68.20.45.38

12 AVEYRON : JL ROCHER, ancienne école, Fontaneilles
12640 RIVIERE/TARN 05.65.61.01.46

24 DORDOGNE : JF LEYGONIE La Vergne 24200 ST
ANDRE D'ALLAS 05.53.31.27.30

30 GARD : A SUAVET Chemin de Jols 30700 ST

QUENTIN LA POTERIE 04.66.03.13.64

31 HAUTE GARONNE : B TOURTE, 23 rue Louis Parant
31300 TOULOUSE 05.61.49.35.71

32 GERS : R BROUARD 28 res Subervie 32000 AUCH
05.62.05.28.62

33 GIRONDE : JL FEYDIT 129 AV des Mimosas 33600
PESAC 05.56.15.00.51

34 HERAULT : JM SALMON 870 Av de l'Europe 34170
CASTELNEAU LE LEZ 04.67.72.58.83

40 LANDES : E GIMÉNEZ 4 AV du Centenaire 40210
SOLFERINO 05.58.07.24.57

46 LOT : Ph BONNET, la Marchande 46000 CAHORS
05.65.35.73.53

47 LOT ET GARONNE : A PORTE, Pieces de Labrugue
47510 FOULAYRONNES 05.53.66.29.20

48 LOZERE : J BANCHILION, 22 lot Lavignasse 48100
MARVEJOLS 04.66.32.76.50

64 PY/ATLANTIQUES : A PERRE, 5 rue Victor Hugo
64320 BIZANOS 05.59.27.09.13

65 HAUTES PYRENEES : M BERNARD, 1 rue de
l'Agriculture 65000 TARBES 05.62.51.23.34

66 PYRENEES ORIENTALES : JL PEREZ, 4 traverse des
Fabriques 66500 PRADES 04.68.96.51.58

81 TARN : F ROZIER, 37 allée des Durbees Fontgrande
81400 ST BENOIT DE CARMAUX 05.63.36.48.62

82 TARN ET GARONNE : J SABATIE, le Bourg 82800
MONTRICOUX 05.63.67.29.31

Fabrication et réalisation : Annie BOSCH

Abonnement annuel : 65 frs

Chèques ou CCP libellés à l'ordre de SPELEOC CSR MIDI
PYRENEES

Dépôt légal : 1er trimestre 1998

N°ISSN : 0241.4104

*la responsabilité des articles et des informations, n'engage
que leurs auteurs.*

Imprimerie MAURY S.A. 21 Rue du Pont de Fer
12100 MILLAU

EDITORIAL

Ah! Les voeux, cette tradition difficile à ignorer!

Cette année, encore une fois, je suis le porte parole du Comité Directeur pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Avec le premier numéro de 1998 de Spéléoc, nous avons la joie d'accueillir Annie comme rédactrice de notre revue, ce qui me donne l'occasion de la remercier d'avoir accepté cette tâche difficile et de saluer chaleureusement Olivier en le remerciant lui aussi pour tout le travail qu'il a effectué pendant de nombreuses années.

Il y a au sein du Comité Directeur une volonté de faire de 1998, une année de revitalisation de la spéléo de terrain, car, trop souvent ces derniers temps dans toutes nos structures, les discours, les réunions, la gestion ont asphyxié l'exploration, la passion de la découverte et la description de nos aventures.

A l'heure d'internet et au moment où l'on ne parle que de communication, on n'échange plus nos émotions.

Pour innover et retrouver une certaine convivialité, cette année lors du **rassemblement régional les 18 et 19 avril 1998 à Montricoux** (Tarn et Garonne), chaque club ou spéléo est invité à amener les photos et les topos de ses découvertes.

Peu importe la qualité de vos diapos, leur projection lors de la soirée du samedi doit permettre de découvrir vos premières et d'écouter les récits sérieux ou plein d'humour des aventures de chacun.

Une autre nouveauté résidera dans l'organisation du repas du 18 avril au soir. Chacun devra amener une spécialité de sa contrée et le repas sera un immense stand de dégustation.

La réussite dépend de vous.

La vie de la région c'est surtout la vie des commissions.

Une équipe doit se constituer autour du responsable de chacune de ses commissions pour ne pas conditionner les actions de chacune à l'énergie et à la disponibilité d'une seule personne.

Je lance donc un appel envers un investissement plus marqué des spéléos de la région afin d'amorcer un renouveau d'idée.

Nous avons décidé cette année de relancer le **prix SPELEOC** qui récompensera l'exploration et la publication d'une aventure souterraine.

Participez nombreux à ce week-end sympa d'avril!

Et pour ceux qui ne seraient pas convaincus, sachez que si vous tenez à vous éclairer sous terre cette année, les bidons de carbures seront délivrés avant l'apéro à ceux qui les ont commandés.

Jean-Pierre GRUAT
Président du CSR Midi Pyrénées

ASSEMBLEE GENERALE – APPEL DE CANDIDATURE

1- Appel de candidatures pour 6 postes à pourvoir au Comité Directeur du Comité de Spéléologie Régional de Midi-Pyrénées. (1 poste réservé à un médecin).

Conditions d'éligibilité : les personnes majeures de nationalité Française, jouissant de leurs droits civils ou les personnes majeures de 18 ans révolus, de nationalité étrangère à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen Français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, et licenciées depuis au moins deux ans à la F.F.S.

2- Appel de candidatures pour 9 Grands électeurs + 1 suppléant pour représenter la région lors de L'AG fédérale de 1998 qui se déroulera à Prades (Pyrénées Orientales)

(1 grand électeur pour 100 fédérés).

Conditions d'éligibilité : sont éligibles tous les membres majeurs à jour de leurs cotisations et licenciés à la F.F.S depuis au moins deux ans. Les candidatures doivent être adressées au siège du CSR (7 rue André Citroën 31130 BALMA) ou déposées avant le début de l'AG.

A Montricoux, convivialité & simplicité

Samedi 18 avril

A partir de 10h, accueil des participants

14h, ouverture officielle du Rassemblement

15h à 18h, Reunions des Commissions

18h 30 Apéritif offert par la Mairie

19h, Repas pour tous, sans inscription :

"l'organisation" fournit le couvert, le vin, le pain et le dessert ... et chacun apporte sa (ou ses) spécialité (s). Le tout est présenté sur une grande table centrale où chacun pourra se servir

Une participation modeste de 20F

sera demandée à l'entrée

(10F pour les enfants)

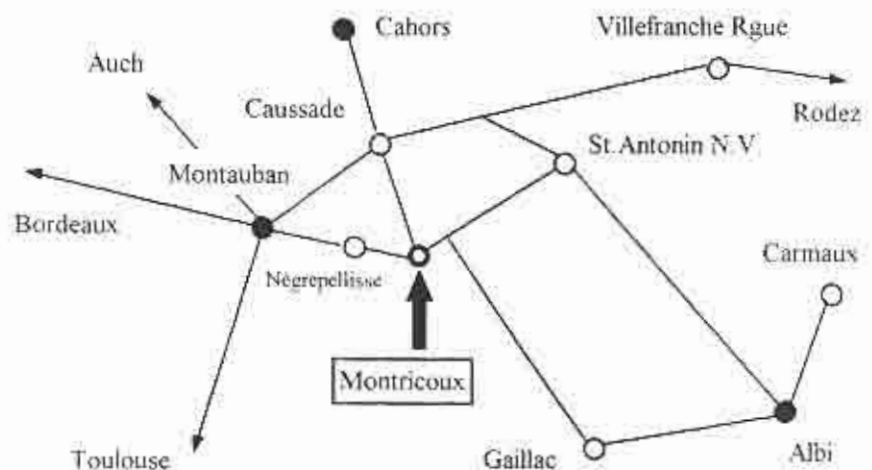
21h, soirée et remise des prix. Animation par les spéléos (projections diapos, films vidéo -10 à 15 mn par sujet.)

Dimanche 19 avril

9h, Assemblée Générale du C.S.R. Midi-Py

(Peut être sous terre suivant météo. Prévoir lampe)

13h, Grillades et clôture du Rassemblement



HEBERGEMENT

"Méandre"

30 places / 5 à 6 par chambre. 50 F/ nuit
Reservation au point contact du Rassemblement

Hôtel à Montricoux

Relais "Le Postillon"

Tel : 05 63 67 23 58

chambres de 95 à 165 F

Petit déjeuner : 20 F

Campings à Montricoux et à Caussade (10mn)

**Autres possibilités
au point contact du rassemblement**

Les découvertes de l'année



Des grilles d'exposition seront à votre disposition pour recevoir vos topos et vos photos.

Nous attendons de chacun une présentation des découvertes de l'année spéléologique (d'une A.G. à l'autre). Depuis ASPET, la spéléologie en Midi-Pyrénées à "avancé". Il peut s'agir d'un travail de synthèse sur un réseau ou un massif ou, plus simplement d'une découverte en cours de travail. Peu importe, de l'ouvrage d'art, relié en cuir et doré à l'or fin jusqu'au "brouillon" de topographie, tout juste sortie du carnet, tout est accepté. C'est l'occasion de montrer le dynamisme de la spéléologie des Clubs.

En soirée, prévoyez une animation (diapos, film vidéo...) de 10 à 15mn.



Les expéditions internationales

Souvent, nous acceptons mal des publications d'explorations lointaines dans nos revues fédérales, souvent aussi nous sommes "spéléologues acteurs" dans un pays étranger.



Ce Rassemblement sera l'occasion de faire un bilan des actions de nos Clubs vers des contrées plus ou moins lointaines. Amenez vos travaux d'actualité, vos archives, pour montrer à tous que l'on peut être actifs en France et à l'étranger et que, souvent, les deux vont de pair.

En soirée, prévoyez une animation (diapos, film vidéo...) de 10 à 15 mn

-Des circuits touristiques

-Des explorations

"grasses et humides"

seront proposés sur place en fonction de la météo.

Concours photos

"Les Grandes Gueules locales"

Un thème inépuisable !
Ouvert à tous les amateurs...
Format libre

-votre carburant,

-vos cordes

-vos "spits"

sur place !

(Livraison des commandes C.S.R.)

-Librairie FFS, stands "matériel"

Pour tout renseignement,
un point contact :
Jacques SABATIE
La Bauze . B2800 MONTRICOUX
Tel et fax : 05 63 67 29 31

Compte-rendu de la journée « assurances » avec Michel Decobert, président de la commission « assurance » de la FFS, organisée par le CSR Midi Pyrénées le samedi 4 octobre 1997 au CROS de Balma.

Participants :

Remy Brouard (SCG, CDS 32), Frédéric Charmetant (G.A.S.), Joël Danlous (G.A.S.), Thomas Gendulphie (GSHP, CDS 65), Jean-Pierre Gruat (Alpina, président région Midi-Py, CDS 12), Patrick Lançon (GS Foix, CDS 09), Nicole Ravalan (SC Arize, CDS 09), Jean-Louis Rocher (Alpina, CDS 12), François Rouzaud (CD CSR Midi-Py), Fabrice Rozier (Ours, CDS 81), Michel Soulié (SSAC, CDS 82)

Excusés :

Michel Bernard (CDS 65), Alan Lafarguette (CT au CDS 12)

Le plan du compte-rendu est orienté suivant les différentes questions qui ont été posées.

I - Généralités sur les assurances.

I - 1 Cumul d'assurances.

Il est admis dans le cadre des garanties « individuelle accident ». Elles se cumulent sans problème (décès, invalidité). Pour les frais médicaux et les pertes de salaires les remboursements sont limités aux pertes réelles après déductions des sommes perçues par ailleurs (S.S. complémentaire, employeur).

2 - Droit des dirigeants.

a/ En dehors de la loi sur les regroupements sportifs qui impose aux dirigeants d'informer leurs adhérents sur les garanties d'assurances qu'ils sont susceptibles d'avoir à justifier il n'existe pas à proprement parler de législation sur les droits et devoirs. Chaque cas peut être un cas d'espèce et il faut se reporter à la jurisprudence. Malheureusement ou heureusement elle est quasi inexistante en matière de spéléologie. D'où les rapprochements qui ont été faits avec d'autres disciplines dans le cahier assurances.

Sans se tromper on peut dire que les dirigeants ont vis à vis de leurs adhérents une obligation générale de sécurité (matériel mis à disposition, personnes qualifiées pour encadrer, etc...)

En cas de problème il sera fait référence aux directives édictées par la FFS et notamment l'EFS.

b/ Les dirigeants d'un club comme le responsable d'un stage, n'ont pas le droit d'imposer l'assurance FFS à leurs adhérents ou participants. Par contre ils peuvent interdire les activités du club ou la participation au stage à ceux qui ne peuvent pas produire une attestation d'assurance couvrant les activités pratiquées dans le club ou lors du stage (attention certaines assurances peuvent restreindre le champ de couverture de l'activité).

Signalons que la loi est assez floue sur l'obligation de faire prendre une assurance « responsabilité » civile associée à la carte club.

c/ Signalons que la présence des parents d'enfants mineurs lors d'une sortie ou d'un stage n'est pas automatiquement susceptible de dégager la responsabilité des responsables du stage ou de la sortie.

II L'assurance fédérale.

II - 1 Nous renvoyons le lecteur au complément distribué à chaque club fédéré en octobre 97 concernant entre autre

-adresse du courtier

-nouveau formulaire de déclaration d'accident

-Nouvelles garanties (VTT, Via Ferrata)

- garanties vis à vis des normes CF

- 2 - les limites de garanties de la carte « initiation » :

Seules certaines activités sont couvertes et seulement pour des sorties initiation : spéléo, plongée et canyoning. Elle est utilisable en France et DOM-TOM seulement par les personnes de nationalité française ou étrangère si pour ces dernières elles peuvent justifier avoir une activité en France leur permettant de bénéficier d'un régime social (SS-TNS-Agricole, etc...).

Attention la carte initiation ne couvre pas les indemnités journalières.

- 3 - Nouveaux souscripteurs.

Les nouveaux souscripteurs à l'assurance de la FFS sont couverts à partir du 1er octobre de l'année en cours

jusqu'à la fin de l'année suivante (+15 mois).

6.4 - Le souscripteur à l'assurance de la FFS est couvert à partir du moment où il dépose son chèque ou paye en liquide contre reçu à l'organisme collecteur dont il dépend directement. Pour les régions décentralisées comme Midi Pyrénées c'est le club pour les membres club ou le CDS pour les membres individuels. Il faut donc insister sur une bonne gestion des cartes déjà au niveau des clubs : il faut toujours qu'il y ait trace du paiement. En région décentralisée chaque CDS doit convenir avec les clubs d'un fonctionnement strict (notamment la carte membre FFS club doit obligatoirement transiter par le club).

- 5 - L'assurance fédérale et le Spéleo Secours

Un participant à un stage fédéral spéléo-secours agréé SSF peut bénéficier dans tous les cas de la garantie complémentaire Secours incluse dans le contrat de l'assurance fédérale (même pour un non fédéré). Il en est de même pour tout spéléo civil réquisitionné pour un secours organisé par la FFS (ou SSF et co/secsours des CDS et Régions).

III - L'organisation de manifestations fédérales (congrès, rassemblements etc...)

Attention quant à l'utilisation de matériel loué ou prêté, type chapiteaux, grues. Il faut en effet se faire préciser par écrit par l'assurance du loueur que ce matériel est assuré dans le cadre de l'utilisation qui en sera faite dans la manifestation. Une grue n'est pas destinée à devenir le théâtre d'activités spéléo. Il faut donc que le propriétaire qui la met à disposition avertisse son assureur et ne se contente pas d'un accord verbal.

Il y a eu plusieurs cas où l'assureur a refusé sa garantie. Que ce serait-il passé en cas d'accident si cette démarche n'avait pas été faite ?

Conclusion : une journée fort enrichissante. Nous ne pouvons reproduire en détail les discussions portant sur les différentes anecdotes, jurisprudences... Il fallait venir ! Certainement une rencontre à renouveler dans d'autres régions!

Jean-Louis Rocher
Membre CD du CSR Midi Py.

Michel Decobert
Président co/assurance à la FFS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 19 AVRIL 1998. MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR.

Le décret n°95-1159 du 27 octobre 1995 relatif aux statuts types des fédérations oblige les fédérations sportives et leurs organes décentralisés (CSR et CDS dans notre cas) à intégrer à leurs statuts et règlement intérieur de nouvelles dispositions.

Nous devons donc procéder cette année à la modification de nos statuts et règlement intérieur. Vous trouverez ci-dessous les modifications qui devront être soumises à l'assemblée générale extraordinaire du CSR le 19 avril 1998.

Un exemplaire complet des statuts et du RI est à votre disposition sur simple demande auprès de F. Rozier.

STATUTS ELEMENTS MODIFIES :**Titre I : but et composition.**

Article 1. ajouter au dernier alinéa du second paragraphe :
« la défense des intérêts de ses membres. Le CSR concourt à l'éducation morale et physique de la jeunesse ».

Article 5. ajouter :

« les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CSR, aux membres licenciés de ces groupements et aux membres licenciés individuels du CSR sont fixés par le règlement intérieur de la FFS et par l'article 6 de ses statuts ».

Titre II : l'assemblée générale.

Article 7. ajouter à la fin du premier paragraphe :

« ces représentants doivent être licenciés à la fédération, ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le département selon le barème suivant :

- de 1 à 30 = 1 représentant pour 10 personnes
- de 31 à 60 = 2 représentants pour 15 personnes
- à 61 = 3 représentants pour 20 personnes

Article 8. Ajouter au quatrième paragraphe et en fin d'article

« ... elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne conformément au règlement intérieur de la FFS ses représentants à l'AG nationale.

Les votes de l'AG portant sur des personnes se font à bulletin secret »

Article 9. ajouter au dernier paragraphe :

« les procès verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, aux CDS et à la FFS ».

Titre III : Administration.**Section I . Le comité directeur.**

Article 10. devient :

« le CSR est administré par un comité directeur de 15 membres qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la fédération. Le comité directeur suit l'exécution du budget.

Les membres du CD sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du CD expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au CD avant

l'expiration du mandat, pour quelques causes que se soit sont pourvus lors de l'AG suivante

Ne peuvent être élus au CD :

1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.
3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcé une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
4. les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le CD doit comprendre au moins un médecin licencié, un jeune de moins de 26 ans et éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 et exerçant de telles fonctions.

La représentation des féminines ... »

REGLEMENT INTERIEUR:**Titre II. Administration.****Section I. Assemblée générale.**

Article 3. devient :

Le nombre de représentants élus par les CDS parmi les licenciés du département à l'AG du CSR Midi-Pyrénées est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui des inscrits au 31 décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

Article 6. le titre devient « vérificateurs aux comptes », dans le texte remplacer commissaires par vérificateurs.

Section II, composition du CD.

Article 7. « composition du CD » ajouter sur la liste des postes réservés :

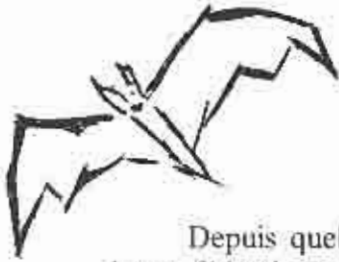
- un jeune de moins de 26 ans
- un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions.

« les élections au CD se font... sous réserve de respecter le quota de représentants statutaires (médecin, jeune, éducateur sportif et féminines) ... »

GROTTE PREHISTORIQUE DE FOISSAC AVEYRON

entre Villefranche de Rouergue (12) et Figeac (46)

Renseignements : Tél. : 05.65.64.77.04
Fax : 05.65.80.87.28



COMMISSION JEUNES

Depuis quelques mois des courriers portant l'entête de la toute nouvelle commission jeune fédérale arrivent dans vos clubs et CDS. Vous avez donc sûrement été informé des objectifs de cette commission et des toutes premières mesures adoptées (tarifs de la licence réduit pour les jeunes de moins de 22 ans, tarif réduit première adhésion pour les moins de 26 ans, stage à prix réduits pour les jeunes...). Ne croyez pas que la commission jeune est en fait une commission «ristourne» pour les jeunes, ses objectifs et ses travaux vont plus loin. Mais rappelons brièvement le court historique de cette commission.

Partant du constat que la population spéléologique de notre fédé vieillissait, que nombre de jeunes fédérés ne faisait qu'un bref passage à la FFS, que le problème de l'accroissement de nos effectif devient crucial pour notre avenir, Olivier VIDAL, président de la naissante commission jeune nationale a contacté CDS et CSR afin que chacun d'eux nomme un correspondant. Cette étape franchie, il réunissait début décembre les intéressés pour constituer physiquement la commission et définir les actions 1998 de cette dernière. Accompagné du correspondant tarnais (Sylvain BOUTONNET), je me suis donc rendu à Lyon, représentant ainsi notre région.

Première agréable surprise, nous étions nombreux mais moins bonne surprise, je devais être un des plus âgés (ô temps suspend ton vol... soupir!).

Après une présentation de la fédé et de ses commissions nous nous sommes mis au travail (et c'est rien de le dire) avec une motivation que l'on ne retrouve que trop rarement dans nos multiples réunions.

Trèves de bla bla, qu'avons nous concrètement fait ? Au sortir de ce week-end, chacun s'est retrouvé avec son lot de boulot, que nous avons définis ensemble.

Création d'un bulletin de la commission jeune, «info jeune»: Il sera le lien entre les jeunes, les membres de la commission nationale et un lieu d'échanges où seront répertoriés les actions menées par les structures locales en direction des jeunes le but étant de permettre à toutes les autres de profiter des expériences qui marchent.

Création du memento jeune: Guide pratique du jeune fédéré dans lequel il trouvera toutes les informations nécessaires sur la spéléo et la fédé. (diffusion: clubs, jeunes fédérés.).

Plaquette jeune: Elle présentera notre activité et notre fédé sur un ton nouveau et servira à la promotion de nos activités et de nos structures.



Bourse expé jeunes: Permettra aux jeunes de trouver les moyens de partir en expé.

Stand itinérant Co. jeune: pour faire connaître notre commission et nos actions lors des divers rassemblement.

Besoins des jeunes fédérés: Enquête qui sera réalisé auprès des jeunes pour connaître leurs envies et besoins.

Besoins des CDS/fiches relais actions des CDS: pour connaître les besoins des CDS et les actions qu'ils

mènent déjà. Nous pourrions ainsi en faire profiter tout les autres.

Compte rendu actions

club: Un peu pareil mais au niveau des clubs.

Redynamisation des

congrès fédéraux: réflexion sur nos rassemblement en vue de trouver des recettes attractives qui donneront envie d'y participer.

Stages découvertes

jeunes: En collaboration avec l'EFS, étudier la possibilité de créer des stages découvertes grand public à prix attractifs.

Actions environnement:

en collaboration avec la commission environnement, mettre en place des projets environnement menés par des jeunes fédérés.



Remises sur matos:

négoier des tarifs intéressant avec les fournisseurs pour faciliter l'équipement des jeunes.

J'avoue personnellement avoir été fort surpris de la productivité du groupe, la motivation régnante laisse présager des résultats fort intéressants. De plus, manière de rassurer les plus anciens ni ségrégation d'âge, ni intégrisme jeune ne sont ressortis des débats bien au contraire.

A NOUS DE JOUER !

Un des souhaits avoués des jeunes réunis à Lyon est de voir relayer leurs actions à tous les niveaux de nos structures fédérales. Aussi saisissons l'opportunité qui nous est offerte et d'ores et déjà vous pouvez discuter de ces initiatives aux seins de vos clubs et CDS, et nommer un correspondant départemental pour la commission (seuls l'Ariège et le Tarn en ont un !).

PREMIERE RENCONTRE JEUNES MIDI-PYRENEES A MONTRICOUX - SAMEDI 19 AVRIL 1998.

Lors de sa dernière réunion le comité directeur du CSR a officiellement créer la commission jeune régionale. J'en assure actuellement la responsabilité mais suis tout à fait prêt à céder cette place à quiconque de motivé.

En attendant, un forum de discussion sera organisé à Montricoux dans le cadre du rassemblement régional. Je vous présenterais alors plus précisément les actions engagées nationalement et nous tenterons ensemble de définir les projets que nous pourrions mettre en place au niveau régional.

des tas d'idées sur la question, que de temps en des questions sur le rôle de la fédé, vous vous préoccuper de certaines choses plutôt que d'autres... parler, alors j'espère une forte participation des jeunes de la région et des moins jeunes aussi.



Je suis sûr que vous avez temps vous vous poser dites qu'elle devrait se Ce sera le moment d'en parler.

Comptant sur vous et à bientôt.

Fabrice ROZIER

Commission EFS**Aide à la formation**

Cette année encore, la Co/EFS vous propose une aide financière de 1000 fr pour les personnes désireuses de passer le stage moniteur.

Il faut en faire la demande par écrit auprès du trésorier et envoyer un certificat de paiement et de réussite.

Nota : il est important d'en faire la demande à l'avance afin de prévoir cette aide sur le budget prévisionnel.

Dans le cadre de la formation, la région Midi Pyrénées propose pour 1998 plusieurs stages.

*** Le week-end archéologie les NC :**

stage de 2 jours, avec visite de cavité et exposés en soirée. Prix aucun frais supplémentaire.

*** Stage prévention et auto secours ou Pré-initiateur :**

les 16 et 17 mai et 6 et 7 juin.

Ce stage a pour but de faire manipuler un maximum de techniques (auto secours et réchappe) en situation « réelle » et donner également une vision du niveau de l'initiateur. Prix 100 fr par jour. Lieu Haute Garonne.

*** Stage de formation :**

du 23 au 27 mars.

Ce stage, organisé avec les pompiers, a pour but de perfectionner les connaissances essentiellement en technique d'équipement. Prix 450 fr. Lieu Haute Garonne.

*** Stage initiateur :**

du 10 au 17 octobre en Ariège et du 24 au 31 octobre en Haute Garonne.

Pour tous renseignements veuillez téléphoner au siège du Comité Régional au 05.61.11.71.61 ou chez Agnès BERNHARD au 05.62.74.01.48

Lors d'une première enquête, 8 clubs ont répondu sur 70.

L'information passe-t-elle vraiment ?

ATTENTION !

Une erreur s'est glissée dans le tiré à part envoyé avec le calendrier des stages :

RECOMMANDATION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE « SPELEOLOGIE ET SECURITE », concernant le matériel collectif de progression cordes et connecteurs.

Il faut lire dans :

Recommandations spécifiques au type L :

- Résistance statique avec noeud en 8 : **11 kN mini** et non 10 kN mini.

- Dans le tableau récapitulatif des paramètres sur corde la semi-statique, au verso de la feuille dernière colonne :

FFS (corde Type L) 1100 daN et non 1000 daN.

DERNIERE INFO DE Joel POSSICH Président de l'EFS

Aujourd'hui, l'EFS ne dispose pas de documents fiables permettant à tous les spéléos de se former aux règles d'équipement et d'entretien de ce type de matériel.

En attendant une publication (qui je l'espère sera rapide) de l'EFS sur le matériel léger, **j'interdis son utilisation dans les stages EFS.**

Je mets en garde les autres structures de la fédération sur l'utilisation de ce type de matériel en l'absence de documents d'application édités par l'EFS. Votre responsabilité peut être engagée.

NOUVEAU RECORD DU MONDE!

Eh bien oui les bruits qui couraient sur le nouveau record du monde de profondeur viennent d'être confirmés par nos instances Fédérales. (d'après le courrier de P.VAUTIER Vice Président de la Fédération Française de Spéléologie).

L'expédition a duré 103 heures, entrecoupée de 3 phases de sommeil.

Une équipe de spéléos Français, accompagnés d'Anglais pour le portage du matériel, ont atteint la cote des moins 1610 mètres, au fond du gouffre Mirolda (Haute Savoie).

Récit :

« La longueur du siphon étant peu importante, 3 de nos collègues ont pu le franchir en apnée derrière le plongeur »

Du fait de ce passage « en nombre », ils ont pu entreprendre une petite désob qui leur a permis de passer.

Deux branches ont été exploré : l'une butte sur le nouveau siphon terminal, mais dans l'autre, l'équipe s'est arrêtée en tête d'un puits qui n'a pas été descendu, faute de matériel.

La météo et les températures trop élevées vont nous faire attendre puisque ces galeries risquent d'être totalement noyées par la fonte des neiges.

L'ancien record est amélioré pour l'instant de 8 mètres, mais que réservent les prochaines exlpos quand on sait que le potentiel est aux alentours de 1700 mètres.....

Ont participé : Cavernicole - Troglodyte - Ursus plus l'équipe Anglaise.

Ce remarquable résultat a été rendu possible grâce à l'union de tous ceux qui travaillent sur ce massif depuis de nombreuses années.

Un article exceptionnel va paraître dans le prochain Spélunca.

Opération Label Jeune Stage à demi-tarif (voir les modalités avec la co/Jeunes)

Perfectionnement/formation technique

-11 au 15 avril LOT

Alain Dedoth

4 Imp des Myosotis, le Rodarel

19000 Tulle -05.55.20.26.17

05.55.21.39.00

- 18 au 25 avril Vaucluse

Rémi limagne

54,Rte de Pont de la Chaux

39300 Chatelneuf

03.84.51.62.08

-25 au 26 avril/01 au 03 et

08 au 10 mai Meuse Doubs

J.Pierre Depaqui

23, rue de Semonts

51200 Epernay 03.26.52.29.55

Stages Perfectionnement et formation technique

Techniques d'exploration en première : du 01 au 03 mai - 08 au 11 mai Hautes-Pyrénées CDS 65

Lauent Vasse 6 Caerrera Marea de Vatte 65200 Visker

05.62.45.90.79

Nouvelles dispositions concernant le **CPT**

Un nouvel arrêté portant création du certificat de préposé au Tir a vu le jour le 26 mai 1997. Cet arrêté abroge celui du 14 décembre 1976 et, ça va de soi, l'examen délivré à ce titre : celui que nous avons !

Toutefois, à titre transitoire les titulaires du CPT peuvent faire valoir leur droit à équivalence pendant une période de 2 ans à compter de la date de publication du nouvel arrêté (26 juin 97).

Donc si vous souhaitez conserver votre CPT, il vous suffit de faire parvenir au rectorat de l'académie de votre domicile :

- 1 photo d'identité,
- 1 lettre manuscrite de demande d'équivalence,
- 1 photocopie certifiée conforme du CPT en cour de validité (visite médicale).

De plus, si vous souhaitez passer une ou plusieurs options inscrites dans le nouvel arrêté, à savoir :

- travaux souterrains,
- travaux subaquatiques,
- tir en montagne pour déclenchement d'avalanches,
- tir en masse chaude,
- explosifs déflagrants,
- mèche lente,
- chargement en vrac avec du matériel utilisant de l'énergie,
- amorçage par dispositifs électroniques.

Vous devez avoir les options facultatives « **tir électrique** » et « **nitrate fuel** » prévues à l'arrêté du **14 décembre 76**.

Si tel n'est pas le cas, vous disposez de **2 ans (à compter du 26 juin 97)** pour passer ces deux options selon les dispositions prévues par ce même arrêté.

Si plusieurs d'entre vous sont concernés par cette dernière mesure, il est envisageable d'organiser un stage court de formation spécifique suivi de l'examen.

Faites-le moi savoir par courrier, en précisant vos coordonnées à l'adresse suivante :

Alain CAYLA
Le Cayre
46160 GREALOU

ATTENTION :

pour bénéficier des mesures transitoires, nous proposons, en accord avec le rectorat, de regrouper l'envoi des dossiers de la région F.

Faites parvenir un dossier complet (rajouter le numéro du département au dos de la photo) à l'adresse ci-dessus le plus tôt possible.

GRANDS PRINCIPES EN SPELEOLOGIE...

Suite à notre expé d'été ainsi qu'à mon expérience personnelle d'une vingtaine d'années en spéléo, quelques réflexions me sont venues, avec l'aide conjuguée du soleil et du pastis. Formulées selon les lois de Muphy, elles nous ont semblé relativement amusantes et, surtout, réelles. C'est pourquoi je me permets de vous les livrer ici.

Michel HARS (GSLT).

1 er partie :Les guidages :

1. La jolie petite blonde dans un groupe de guidés est toujours accompagnée d'un grand con bronzé.
 2. Toute initiation impliquant la jolie petite blonde et sa copine moche et boutonneuse aura pour conséquence l'inscription dans votre club de ladite copine.
 3. Si la petite blonde s'inscrit aussi, soyez certain que le grand con sera de la partie.
 4. La jolie petite blonde parvient toujours à rester au sec, même dans St Anne, et donc à ne pas se changer à la sortie de la grotte.
 5. Si pour une fois, vous ratez ce passage en oppo que vous avez fait 46 fois, ce sera sous les yeux de la petite blonde.
- Corollaire au 5. généralement le grand con réussira l'oppo.
6. Si vous sortez la petite blonde de la boîte- aux- lettres, à l'aide de vos dents, au mépris de votre mal de dos chronique, et de ce bloc pointu qui vous rentre dans la cuisse, le grand con sera traité de héros pour avoir tenu le casque de la donzelle.

La Géologie :

1. Tout méandre long et étroit s'élargissant soudain va d'office devenir encore plus étroit 10 mètres plus loin.
2. Toute étroiture d'aspect facile sera difficile ; toute étroiture d'aspect difficile sera quasi impossible.
3. Une étroiture quasi impossible ne mènera généralement à rien.



Gouffre de Serre de Bège n°1

Philippe BENCE-Flo GUILLOT
Ecole de Norgeat 09400 MIGLOS
Société Spéléo de l'Ariège-Pays d'Olmes

Un nouveau gouffre a été exploré à l'automne 1997 sur le massif du Mont Ceint (Ariège), dans une zone où finalement peu de choses sont connues. Espérons que cela pourra relancer les explorations sur cette partie basse du massif

Historique

Découvert par Daniel OULIE et Michel CANDAU depuis quelques années, le gouffre est exploré jusqu'à -90 par des membres de la Société Spéléo Archéo de Caussade. Des membres de la Société Spéléo Ariège-Pays d'Olmes poursuivent l'exploration jusqu'au fond, réalisent la topographie du gouffre et une escalade de trente mètres pour tenter de passer au dessus du rétrécissement terminal du méandre. Explorations en cours.

Contexte géologique et hydrologique

Calcaire faciès urgonien. Le gouffre s'ouvre en bordure du synclinal du pic du Fournoul. Les couches observent donc un fort pendage. Un trop plein (trou du Rantou) est connu sur le secteur, 370 mètres plus bas que l'entrée du S.B.1. Mais aucune coloration ne permet de délimiter un impluvium.

Le méandre unique qui compose cette cavité semble devoir son origine à quelques grandes diaclases. D'importants dépôts d'argile colmatent les vingt derniers mètres de la cavité. Ces dépôts sont peut-être simplement dus au rétrécissement inférieur du méandre. Les explorations futures tenterons donc de passer ce rétrécissement pour continuer à descendre et espérer atteindre l'étage du collecteur dans l'axe du synclinal.

Accès

Coordonnées et carte : voir topographie.

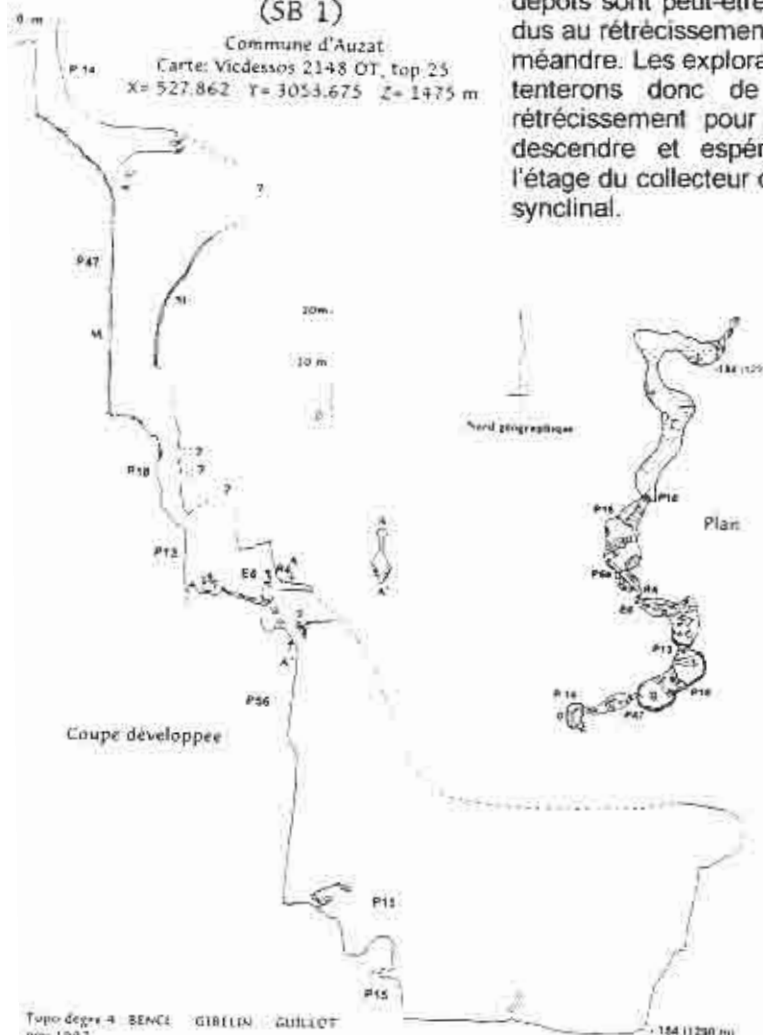
Depuis le village de Saleix poursuivre la route qui devient une piste carrossable vers le sentier du port de Saleix. Laisser à droite la piste qui conduit au relais télé. Peu après ce croisement et cinquante mètres après un abri sous roche bordant la piste, un petit sentier s'élève à droite. Suivre ses multiples lacets jusqu'à un premier croisement où l'on prend à gauche un chemin presque horizontal. Puis reprendre à droite un sentier qui mène à la crête Auzat-Mont Ceint. Monter le long de cette crête jusqu'à un premier replat situé un peu au-dessus de 1500 mètres d'altitude. Il faut alors prendre dans le talweg à gauche en coupant à travers et en se rendant vers la crête la plus à l'ouest. Le gouffre s'ouvre sur cette crête près d'un petit arbre mort.

Description

Succession de puits dont certains sont aériens. On rencontre deux uniques difficultés. La première en haut du second puits, car une trémie demande d'être très prudent. La seconde vers -100 ; il faut alors faire une escalade facile au bout du méandre pour trouver un acheminement complexe qui mène à un plein pot de 50m.

Gouffre de Serre de Bège n°1 (SB 1)

Commune d'Auzat
Carte: Vicdessos 2148 OT, top 25
X= 527.862 Y= 3053.675 Z= 1475 m



Fiche d'équipement			
P.14	A. 25	5x + 1 A.N. = 1 div sur spé	Absence de M.C.
P.47	E. 60	4x + 1 div sur spé	
P.18	C. 90	3x + 1 A.N.	
P.11	C. 90	3x + 1 div sur spé	
E. 50		pas d'équipement	
H. 8		pas d'équipement	
P.16	A. 75	5x + 1 div sur spé	+ 1x de fractio facultatif
P.17	E. 15	1 A.N. = 2x	Pendule à 4 m de sol
P.17	C. 20	5x	

Grottes fortifiées du Sabarthez

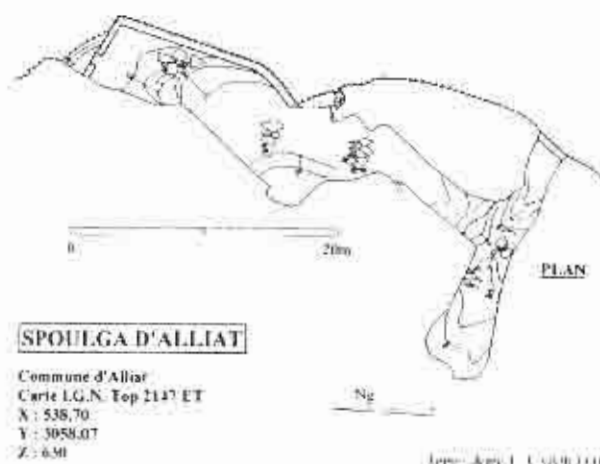
Flo GUILLOT

Société Spéleo de l'Ariège-Pays d'Olmes

Ecole de Norgeat

09400 MIGLOS

Bien connues des chercheurs de trésors, quelques porches ont été fortifiés dans les falaises calcaires de la vallée de l'Ariège et du Vicdessos. Elles ont malheureusement souvent pâti de l'intérêt que leur portaient les fouilleurs clandestins qui pensaient pouvoir y trouver des trésors monétaires de l'église cathare, la spiritualité, voire même le Saint Graal... Certains les qualifient même de « cathares ». Mais pas plus que les beaux châteaux de cette vallée, ces grottes n'ont d'obédience religieuse. Il s'agit en fait de véritables châteaux forts médiévaux, dont l'architecture et les fonctions sont exactement celles des châteaux. Elles appartiennent à la société aristocratique et ont des fonctions militaires. Or, durant les XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, période d'utilisation de ces porches fortifiés, bâtiments militaires et bâtiments ecclésiastiques sont toujours différenciés et la religiosité a bien du mal à pénétrer les usages guerriers et les relations de la société féodale.



Elles ont d'abord été étudiées et topographiées par le Spéleo Club du Haut Sabarthez, il y a une vingtaine d'années et ces topographies



sont publiées dans le bulletin de ce club, *Caougnou*.

J'ai repris récemment ces topographies dans le cadre d'une étude d'histoire. Ce sont celles-ci qui sont publiées ci-dessous. Seule la grotte de l'Ermitte n'est pas présentée, car elle ne comporte plus de vestiges hormis quelques mortaises¹. En outre, elle vient d'être étudiée dans un excellent article du bulletin du Spéleo Club du Haut Sabarthez².

Les accès ne sont pas indiqués pour chacune des grottes, car les coordonnées permettront aisément de les retrouver sur les cartes I.G.N., où elles sont d'ailleurs pointées³. Seules les coordonnées de celle de Verdun ne sont pas indiquées, car elle constitue la seule grotte qui n'est pas encore connue des fouilleurs clandestins puisque nous l'avons redécouverte récemment. Nous aimerions pouvoir la protéger pour la préserver en vue d'une fouille qui permettra de préciser la chronologie et les fonctionnalités de ce type de sites fortifiés si particulier.

On recense huit grottes fortifiées en Sabarthez qui sont celles d'Alliat, Baychon, Bouan, l'Ermitte, Ormolac, Soloubrié, SR 23 et celle de Verdun. D'autres porches de grottes ou simples baumes sont aussi pourvus d'aménagements, mais il s'agit toujours de porches situés aux pieds des châteaux, premières fortifications ou simples cases-encoches qui servaient d'habitations et ne sont jamais des ouvrages à part entière. Elles sont généralement

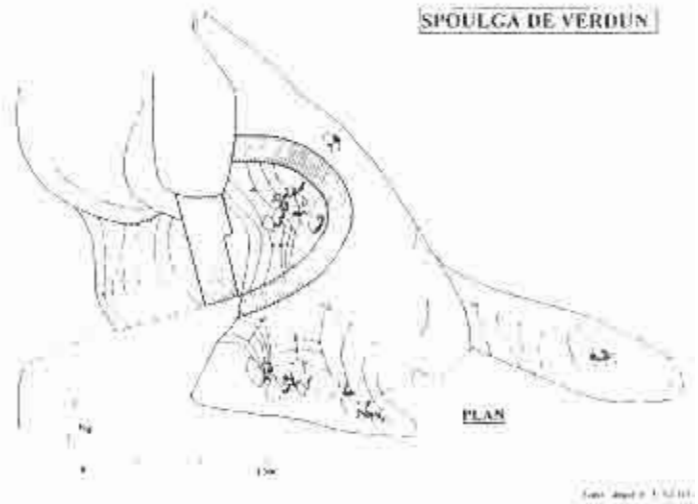
¹ Encoches taillées dans la paroi qui permettaient l'installation des solives des planchers.

² GUINOT R., MONGE M., La grotte de l'Ermitte, *Caougnou, Bulletin du Spéleo Club du Haut Sabarthez*, n° 16, 1992 pp. 37 - 49.

³ Cartes Top 25 - Foix - Tarascon-sur-Ariège, 2147 ET et Ax-les-Thermes, 2148 ET.

nommées « spoulga », terme occitan apparaissant dans la documentation au XIII^{ème} siècle et dont l'origine est le mot latin *spelunca*, qui signifie grotte.

donc au contrôle de l'espace interne des possessions féodales. Les spoulgas servirent dans cette optique jusque dans les années 1280. Après cette date ce réseau de



Ces grottes fortifiées apparaissent au XII^{ème} siècle dans le cadre d'une géopolitique bien particulière. Elles sont construites et appartiennent aux comtes de Foix qui sont alors les seigneurs les plus puissants de cette région. Alors que tous les ouvrages précédemment construits par les comtes ou d'autres seigneurs étaient situés près des villages, les grottes et quelques nouveaux châteaux comtaux du XII^{ème} siècle sont délibérément isolés du peuplement. Ce sont des bâtiments dont les fonctions n'ont rien à voir avec l'encadrement des hommes qu'assument d'ordinaire les châteaux féodaux. Il s'agit en fait de la mise en place d'un glacis de fortifications dont le but est d'affirmer l'emprise des comtes de Foix sur la haute vallée de l'Ariège et sur la grande voie commerciale qui la parcourt⁴. Ces fortifications n'étaient pas construites aux frontières, car la notion linéaire de limite politique n'existait pas encore. Ce que nous appelons aujourd'hui frontière étaient en fait de vastes zones d'attributions croisées et mal définies, limites toujours en mouvement. Les fortifications servaient

fortification connu une désuétude rapide parce qu'il ne correspondait plus à un outil essentiel dans un contexte géopolitique qui tenait plus aux relations d'homme à homme qu'à la domination par le biais de bâtiments fortifiés. A partir du début du XIV^{ème} siècle, parmi ces grandes forteresses on en conserva seulement quelques unes et leur faible nombre suffit à garantir l'emprise sur un territoire dorénavant bien défini. Avec plus de moyens financiers et un moins grand nombre de fortifications à entretenir, les comtes de Foix purent même améliorer grandement ces quelques bâtiments. Mais seule une grotte fortifiée est utilisée jusqu'à la fin du Moyen Age et reçoit des améliorations architecturales importantes, celle de Bouan.

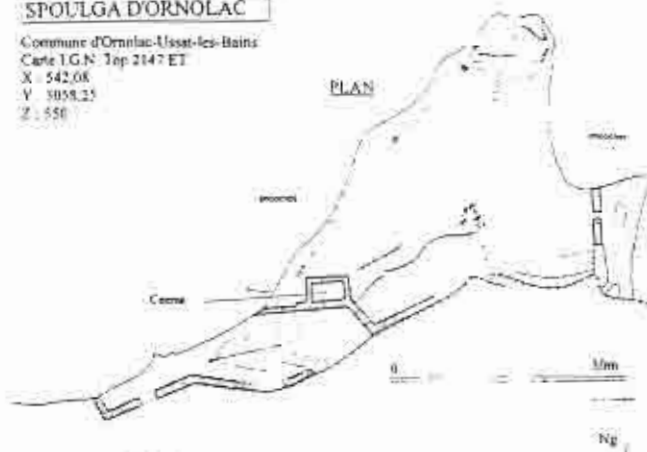


⁴ Bien avant la N 20 vers l'Andorre, la « voie marchande » passant par la vallée de l'Ariège était déjà primordiale, reliant toulousain et Cerdagne. Mais les chemins empruntant la vallée de Vicdessos vers l'Andorre ou le Pallars étaient aussi beaucoup utilisés, ce qui explique la présence de grottes fortifiées dans cette vallée

Ces grottes ne présentaient à l'origine qu'un seul réduit, un seul mur pour contrer l'attaque. Le porche barré était un site perché : il présentait des qualités défensives naturelles maximales et s'apparentait aux donjons des châteaux dont l'entrée était perchée, ce qui permettait de la protéger en cas d'attaque. On les atteignait par des échelles amovibles. Les grottes fortifiées du XII^{ème} siècle furent des bâtiments analogues aux nouveaux châteaux. Dans les châteaux, le donjon devint l'élément primordial du monument ; dans les grottes, il fut l'unique élément construit de la défense. Les grottes présentaient un avantage financier indéniable sur les châteaux puisque qu'il

SPOULGA D'ORNOLAC

Commune d'Ornolac-Ussat-les-Bains
Carte I.G.N. Top 2147 ET
X : 542,06
Y : 3058,23
Z : 550



Typo - degré 4 - F. GUILLOT

suffisait d'y construire un seul mur. C'est peut-être pour cette raison qu'elles furent beaucoup utilisées au XII^{ème} siècle. Leur situation directement au-dessus des grands axes est certainement aussi pour beaucoup dans le choix de ces sites. Si l'on s'intéresse aux caractères architecturaux militaires classiques, elles nous paraissent bien peu pourvues d'atouts défensifs. Les archères sont rares voire exceptionnelles, les murs sont crénelés mais de piètre structure et la défense est très peu active. Elles n'en sont pas moins de véritables forteresses au

regard des faibles moyens de l'attaque dont disposaient les guerriers de cette époque. L'intérieur est aménagé suivant la hauteur



du porche en plusieurs étages délimités par des planchers de bois. On retrouve les mortaises dans les parois des grottes. Certaines connaissaient jusqu'à trois étages. Il arrivait aussi que l'on arase le rocher pour créer de petites plates-formes. Dans un second temps, à la fin du XIII^{ème} siècle ou au début du XIV^{ème} siècle et après l'abandon de la majorité des premières grottes fortifiées, on perfectionna deux sites. Celui d'Ornolac d'abord, mais il fut abandonné au début du XIV^{ème} siècle. Celui de Bouan surtout, et il continua de servir de forteresse jusqu'à la fin du Moyen Age. On agrandit ces sites en fortifiant des porches annexes et on les relia par une enceinte qui bordait la falaise. On y installa des citernes pour pouvoir tenir de véritables sièges. Ces aménagements nouveaux modifièrent totalement la morphologie de ces grottes, mais les techniques défensives restèrent rudimentaires et fondées sur l'existence de défenses naturelles importantes.

En somme, si vous allez visiter ces splendides spoulgas vous ne trouverez certainement pas le Graal, mais juste des châteaux-forts rustiques témoins d'une société où la fortification est un centre nerveux, un outil essentiel pour le pouvoir. Attention, regardez bien la carte car si certaines sont faciles d'accès, d'autres -Baychon, Alliat- demandent de faire un peu d'escalade, donc de prendre un peu de matériel, mais rien de bien méchant.

Informations du CDS 34

Cinquantenaire de la découverte de « l'Étage Cathala » dans la grotte d'Aldène (Cesseras, Hérault).

Manifestations organisées par l'Association Aldène (composée de plusieurs clubs fédérés de l'Hérault et de l'Aude) en collaboration avec la Mairie de Cesseras.

Du 2 mai au 30 octobre plusieurs animations sont prévues.

2 mai :

cérémonie de commémoration officielle. Sortie de la plaquette éditée par le CRDM sur la grotte d'Aldène.

16 mai :

conférence sur l'Histoire d'Aldène.

13 juin :

conférence sur l'Archéologie à l'Aldène.

4 juillet :

conférence sur la spéléologie à la grotte d'Aldène.

5 juillet :

visite annuelle de la galerie des pas.

5 septembre :

des faunes anciennes et récentes de la grotte d'Aldène.

11 octobre :

nettoyage de la cavité (1er et 2ème étage).

Du 24 au 30 octobre :

UV technique Instructeur. Thème : archéologie souterraine. Inventaire des vestiges et topographie dans la grotte d'Aldène.

30 octobre :

cérémonie de clôture du Cinquantenaire.

Certaines dates pouvant varier, certaines animations nécessitant une inscription, il est conseillé au préalable de se renseigner à la Mairie de Cesseras pour les confirmations et modalités de participation. (Tel : 04.68.91.23.66)

VIIème Rassemblement des Spéléologues Causse-nards

Organisé cette année par le CDS 34, le rassemblement se tiendra les 12 et 13 septembre 1998 à Saint-Maurice-de-Navacelles (Hérault).

Conjointement à cette manifestation, le CDS 34 organise un colloque sur la « Séranne ».

Diverses présentations et sorties sur le terrain, permettront de découvrir, comprendre et interpréter les richesses de ce massif karstique.

Renseignements auprès du CDS 34.

AG du CSR Languedoc-Roussillon.

Les 28 et 29 mars 1998 à la maison de la Vie Associative de Béziers. Cette année la manifestation est organisée par le Spéleo Club de Béziers et des Avants Monts (SCBAM).

Informations du CDS 48

Avec l'année Martel, la spéléologie aura été en filigrane de bon nombre de manifestations tout au long de 1997. La dernière manifestation du programme, le « Séminaire sur la collaboration entre les spéléologues et les professionnels de l'eau » a rassemblé à Florac, une cinquantaine d'hydrogéologues, géologues, universitaires, spéléologues et plongeurs venus de toute la France et de la Suisse. Tous animés, à des titres divers, de la même soif de connaître ce milieu souterrain qui fascine et fait peur à la fois.

*Les scientifiques et les professionnels de l'eau ont besoin des acquis et des observations des spéléologues.

*Ils ont besoin de leur collaboration lors de certaines études.

*Les spéléologues ne disposent pas de matériel performant pour les traçages.

*Il reste à trouver un équilibre dans la collaboration et les relations.

*La concurrence déloyale de certains spéléos qui se sont chargés de faire un travail de type « bureau d'études » en prétendant rester au niveau associatif.

*Certains bureaux d'études peu scrupuleux revendent très cher les inventaires et topos photocopier dans nos bulletins.

Il faut essayer de proposer aujourd'hui les premiers éléments d'un canevas général concernant une collaboration. Il sera proposé en terme de convention plus précise qui nécessitera de poser les limites des interventions de chacun.

(résumé des propos de T. Leboulanger Vice Président co/Scientifique de la F.F.S. et du compte rendu du CDS 48).

Bilan du Rassemblement des Spéléologues Causse-nard à Chanac (LOZERE)

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, toutes les dernières nouvelles touchant à la spéléologie se sont échangées autour de stands en tout genre.

250 spéléologues ou « sympathisants » se sont retrouvés. Des jeunes, des anciens, certains ne connaissaient personne, et d'autres presque tout le monde.

Les plus jeunes, ou même les moins jeunes se sont essayés à des jeux simulant quelques difficultés rencontrées lors d'explorations souterraines! Ils ont également pu tester leur équilibre, et leur agilité!

Un des temps forts du week-end a été le repas du samedi soir, qui a réuni 160 personnes.

Il a été suivi d'une soirée dansante « Orange Blues », l'orchestre n'a pas démerité, et a fourni une prestation de qualité clôturée par une soupe à l'oignon....

PUBLICATIONS FEDERALES

Des problèmes, liés essentiellement au changement de logiciel informatique fédéral et au renouvellement de notre secrétariat Toulousain dans ce courant de l'été, sont à l'origine de la non réception, par certains, des revues fédérales auxquelles ils étaient abonnés pour l'année 1997.

Aussi le N°29 de Karstologia (1^{er} semestre 1997) sera distribué aux abonnés lors du rassemblement Régional de Montricoux. Les absents à cette manifestation le recevront par la poste.

Le N°30 devrait être distribué normalement.

Le N°35 du B.B.S. (1996) sera envoyé par la poste.

Certains numéros de Spelunca 97 ont été distribués plus ou moins régulièrement.

Afin que chaque abonné possède tous les numéros de l'année, vous pourrez renvoyer ce talon (le plus rapidement possible en photocopie bien sûr ne découpé pas votre Spéléoc) au siège du :

Comité de Spéléologie Régional
7, rue André-Citroën
31130 BALMA

SPELUNCA non reçus-Année 1997

N°65 N°66 N°67 N°68

Nom : Prénom :

Adresse :

CD/Postal/VILLE :

Le Spéléo Secours Français propose à la vente sur le pôle de TOULOUSE.

***Le manuel du sauveteur** : version Française 100 fr + 20 fr de port.
version Anglaise 65 fr + 20 fr de port.
version Espagnole 65 fr + 20 fr de port.

***Le manuel désobstruction secours :**
(nouveau!!) 82 pages et fort complet : 85 fr + 20 fr de port.

***Autocolants :**
- modèle 1,10 cm par 10 cm (type pare soleil) 20 fr + 5 fr de port.
- modèle 30 cm par 10 cm (rectangle) 10 fr + 5 fr de port.
- modèle 5 cm par 10 cm (avec encart pour adresse ou tampon) 5 fr + 3 fr de port.

Brevet d'Etat :

Il se trouve en dépôt sur le CSR un document appelé « Mémento du candidat ».

Les renseignements qu'il renferme sont très explicites sur les démarches à suivre pour l'obtention du BEES 1^{er} degré option spéléo ou les passerelles avec les diplômes fédéraux. Il a été réalisé en partenariat entre la F.F.S et les cadres examinateurs du BEES 1^{er} degré.

Ce dossier complet contient 12 pages détaillées :

- l'organisation de la formation et des examens - les modalités d'inscription aux examens
- les modalités d'inscription aux unités de formations - le certificat de préqualification
- les stages en situation - les textes de références - l'organisation de l'examen final
- les allègements de formation et dispenses d'examen.

Afin de l'obtenir par courrier, il est nécessaire de faire parvenir au CSR la somme de 9 fr en timbres ainsi qu'une enveloppe grand format préadressée.

COMITE DE SPELEOLOGIE
REGIONAL DE MIDI-PYRENEES

TROPHEE SPELEOC 1998



Diplome délivré à Mr

Pour la réalisation de :

MONTRICOUX Le 18 avril 1998

1983 : CLUB ALPINA DE MILLAU - 1984 : STE CEVENOLE DE SPELEOLOGIE ET DE PREHISTOIRE
1985 : SPELEO CLUB DES CAUSSES - 1986 : COMMISSION SCIENTIFIQUE DE MIDI-PYRENEES
1987 : LUCIEN GRATTE - 1989 : COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'AUD
1990 : A.R.S.S.L.P - 1991 : DENISE SOULIER
1993 : SPELEO CLUB DE LIMOGNE EN QUERCY

Le Comité Directeur du CSR MIDI-PY désignera cette année le lauréat du Prix Spéléoc 1998.

RUBRIQUE MATERIEL

Comme en 1997, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'achat de matériel Hilti : perfos, accus, mèches, chevilles...
D'autre part, je suis en contact avec la société Draeger pour un appareil portatif de détection de gaz. J'aimerais savoir si sur la région, des clubs ou des CDS ont des besoins dans ce domaine, ce qu'ils souhaiteraient comme type de mesure et quel budget pourraient-ils y consacrer

Si vous êtes intéressé par ces propositions, contactez : **GUINOT ROBERT**
2 Av de l'Europe
09000 FOIX
tel 05.61.02.95.19 (le soir) .-

Avant le 6 avril 1998.